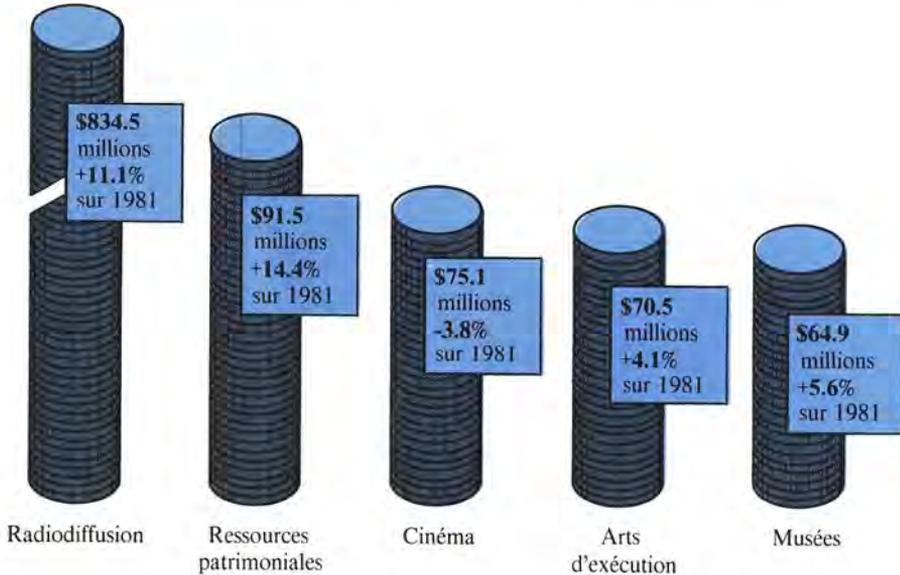


Graphique 15.1

Principales dépenses fédérales au titre des arts et de la culture, 1982

achète et loue des œuvres d'art canadiennes qui sont ensuite exposées dans des locaux du gouvernement ou d'organismes à but non lucratif. Le Conseil finance un programme appelé Explorations, par lequel il soutient des projets originaux qui répondent à de nouveaux besoins ou explorent de nouvelles voies à l'intérieur ou en dehors des moyens d'expression connus. Il administre le programme Killam, alimenté par un legs de Mme Dorothy J. Killam. Dans le cadre de ce programme un prix Izaak Walton Killam de \$50,000 est décerné chaque année, et des bourses de recherche I.W. Killam sont accordées à des intellectuels d'un talent exceptionnel qui travaillent à des projets à caractère culturel.

Le Conseil jouit d'une vaste autonomie. Il définit lui-même ses politiques et établit et applique ses propres programmes. A cet effet, il consulte la communauté artistique, représentée par une Commission consultative des arts et des Comités consultatifs formés d'artistes canadiens de diverses disciplines. Ce sont des artistes et des spécialistes de domaines liés aux arts qui composent les jurys et les comités de sélection. Le Conseil collabore étroitement avec les organismes culturels des gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi qu'avec le Bureau des relations culturelles internationales du ministère des Affaires extérieures.

Les revenus du Conseil proviennent de trois sources: une subvention annuelle du Parlement, qui

s'élevait à \$65.5 millions pour l'année close le 31 mars 1984; les intérêts de la Caisse de dotation créée par le Parlement en 1957; et les dons et legs privés que le Conseil utilise selon les vœux des donateurs.

En 1982-83, le Conseil a dépensé au-delà de \$60.7 millions en subventions et services, dont plus de \$7.5 millions versés à un certain nombre d'artistes. Les subventions accordées se répartissaient comme suit entre les catégories suivantes: musique et opéra, plus de \$14.2 millions; théâtre, près de \$14 millions; danse, plus de \$8.7 millions; arts visuels et photographie, \$7.7 millions; cinéma, vidéo, enregistrement du son et arts d'interprétation, \$3.3 millions; et création littéraire, édition et traduction, presque \$10 millions. En 1982-83, les subventions Killam ont totalisé \$1.2 million.

Le Conseil des Arts administre aussi des programmes financés soit par le gouvernement fédéral, soit par des sources extérieures, notamment les subventions consenties à des organismes culturels canadiens qui invitent au Canada des artistes étrangers de renom, et la location de studios à New York pour des artistes visuels canadiens, et à Paris pour des artistes visuels et des musiciens également de nationalité canadienne. En outre, le Conseil administre et finance des subventions de voyage pour les Canadiens qui font partie du bureau ou du conseil d'administration d'organismes artistiques non gouvernementaux à caractère international.